





Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1308**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23069- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

OBJET : COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU FESTIVAL TOUS COURT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE ADOPTEE LE 20 FÉVRIER 2012.

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Robert FOUQUET à Mme Arlette OLLIVIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fleur SKRIVAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Danièle BRUNET, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction Information & Communication

07.02

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Arlette OLLIVIER, Mme Danièle BRUNET

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU FESTIVAL
TOUS COURT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE ADOPTEE LE 20 FÉVRIER
2012. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA)»
organise chaque année le Festival Tous Court, une rencontre autour du court-métrage.

A chaque édition du Festival Tous Court, des prix sont décernés et cette année la Ville
d'Aix-en-Provence souhaite s'associer plus pleinement à cette manifestation en participant à la
dotation de trois prix pour un montant total de 4000 euros :

Le Grand Prix avec une dotation de 2500 euros

Le Prix Spécial du Jury avec une dotation de 1000 euros

Le Prix Jury Jeune d'une dotation de 500 euros

Les activités de l'association « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence »
s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle de la ville d'Aix-en-Provence et une
convention triennale d'objectif a été signée.

Un avenant à cette convention est donc nécessaire pour l'attribution de cette subvention exceptionnelle, sachant que cette attribution de 4 000 euros pour la dotation de trois prix a été validée le 09 juillet 2012 (délibération n°2012.737).

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pour un montant de 4 000 euros à l'association « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA)».
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de la Ville 2012 sur l'imputation budgétaire 92 023 6745 1669 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** l'avenant n°2 à la convention triennale (délibération n°2012.220).
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant n°2 à la convention d'objectif existante entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'association « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA)»

**2012.1308 - COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU
FESTIVAL TOUS COURT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE ADOPTEE
LE 20 FÉVRIER 2012.**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIF N°2012.220
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 FEVRIER 2012**

Entre :

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire, Maryse JOISSAINS-MASINI, ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 08 octobre 2012, désignée sous le terme « **La Commune** »,

d'une part,
et

L'association dénommée « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA) », association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 1, place John Rewald 13 100 Aix-en-Provence, n°SIRET 352 629 737 00045, représentée par son Président en exercice désigné sous le terme « **l'Association** »,

d'autre part,

PREAMBULE

Par délibération du 20 février 2012, n°2012.220, la Ville d'Aix-en-Provence a adopté une convention établie avec l'Association qui précise le montant de la subvention de fonctionnement attribuée et les objectifs à atteindre.

La subvention est créditée au compte de l'association selon les modalités définies à l'article 4 de la convention.

Cependant, pour l'édition 2012, la Ville souhaite s'associer davantage à la manifestation « le Festival Tous Court », en participant à la dotation de trois prix qui seront décernés à cette occasion et à une hauteur de 4000 euros

·
La ventilation de cette subvention exceptionnelle de 4000 euros, est la suivante :

- *Le Grand Prix avec une dotation de 2500 euros*
- *Le Prix Spécial du Jury avec une dotation de 1000 euros*
- *Le Prix Jury Jeune d'une dotation de 500 euros*

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros est accordée à l'Association pour représentée la participation à trois prix décernés lors du Festival Tous courts selon la ventilation définie dans la délibération n°2012.737 du 9 juillet 2012.

Article 2

Toute autres clauses de la convention d'objectif établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

Le montant total des subventions versées à l'association RCA est de : 70 000 euros.

Fait à Aix-en-Provence, le :.....

Pour la Commune :
Le Maire d'Aix-en-Provence
ou l'Adjoint délégué

Pour l'Association :
Le Président